

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- L'Europe réduit l'utilisation des emballages

L'Europe réduit l'utilisation des emballages

Catégorie

Actualité

Publication

05/03/2024

[Flux RSS](#)

L'Europe réduit l'utilisation des emballages

Le Parlement européen et le Conseil de l'UE se sont mis d'accord sur la réduction de l'utilisation des emballages. Les emballages plastiques à usage unique seront interdits pour les fruits et légumes non transformés à partir de 2030. Parallèlement, l'utilisation des PFAS dans les emballages alimentaires sera plafonnée.

On ne peut l'ignorer : notre montagne de déchets s'accroît d'année en année. Chaque Européen produit en moyenne 190 kg de déchets par an. Si aucune mesure n'est prise, ce chiffre atteindra 209 kg en 2030. Pour réduire la quantité de déchets d'emballage et renforcer l'économie circulaire, l'Europe va mettre en place un certain nombre de mesures, après que les négociateurs du Parlement européen et du Conseil de l'UE, sous la présidence de la Belgique, sont parvenus à un accord dans la nuit de lundi à mardi. L'objectif principal est de réduire l'utilisation des emballages, quel que soit le matériau utilisé. À partir de 2030, les emballages

plastiques à usage unique seront interdits pour les fruits et légumes non transformés, les boissons et les sauces dans les restaurants, les flacons de cosmétiques et les produits de toilette. Cette interdiction s'appliquera également aux fruits et légumes préemballés pesant moins de 1,5 kg, tels que les concombres vendus dans un emballage en plastique. Ces mesures devraient permettre de réduire les déchets plastiques de 5 % d'ici à 2030, de 10 % d'ici à 2035 et de 15 % d'ici à 2040. Pour de nombreux détaillants et entreprises alimentaires, cela signifie que l'impact de la législation imminente est significatif. L'accord doit encore être officiellement ratifié par le Parlement et le Conseil, mais étant donné que les représentants de ces deux organes ont finalisé l'accord, cela ne devrait pas, en principe, poser de problème. L'accord devrait également apporter plus de clarté pour les dépôts au niveau flamand : là, la ministre de l'environnement Zuhair Demir (N-VA) attendait de voir ce qui serait décidé au niveau européen. Les trois régions de notre pays veulent introduire des consignes alignées sur les boîtes de conserve et les bouteilles en plastique d'ici à 2025, mais on n'en sait pas plus.

[Retour aux actualités](#)